

DEC160431DRH

Décision portant nomination de M. Maxime Flamant aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Maxime Flamant, assistant ingénieur, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017. Sa mission a pour objet de venir en appui à la DRH pour la mise en place du RIFSEEP en tant que membre référent du Réseau d'Expertise et de Gestion Administrative (REGA).

Pour l'exercice de cette mission, M. Maxime Flamant demeure affecté à la Délégation régionale Nord – Pas de Calais.

Article 2

Du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, M. Maxime Flamant percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Nord – Pas de Calais .

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/02/2016

Le président
Alain Fuchs